



« Pour réussir au collège le renforcement de la compétence à s'orienter et le développement d'une culture économique et de l'esprit d'entreprendre »

Les conditions du succès

L'AFDET a conduit des investigations au travers de ses sections auprès d'entreprises et de membres du système éducatif, elle a initié et animé un débat en avril 2014 permettant l'expression de responsables nationaux et académiques du système éducatif, d'acteurs de terrain intervenant dans l'aide à l'orientation des collégiens, d'entreprises.

L'AFDET adhère aux objectifs fixés par le MENESR de renforcer la compétence à s'orienter et de développer une culture économique et l'esprit d'entreprendre.

Forte de ses réflexions, elle propose un certain nombre de préconisations pour les atteindre au niveau du collège en renforçant l'efficacité du parcours initié dans le cadre de la loi de refondation de l'école (PIIODMEP).

La réussite passe par une construction raisonnée du parcours dans une logique participative, par une formalisation des engagements traduisant la responsabilisation des acteurs (équipes pédagogiques, parents, élèves, partenaires extérieurs). Elle suppose également une adaptabilité au contexte de fonctionnement de chaque collège et une ouverture sur l'entreprise dans une logique partenariale. Elle exige l'existence d'un pilotage national, académique et local et nécessite une formation et une animation des enseignants.

❖ Un impératif affirmé et une lisibilité du dispositif

- **Un volume horaire dédié sur les 4 années du collège** doit être clairement défini.

• **Les objectifs visés, les compétences attendues des collégiens en fin de 3^{ème}** doivent être précisés et connus de tous, équipes éducatives mais aussi familles et élèves.

Les nécessaires marges d'adaptation aux situations locales sont à aménager.

La part du volume horaire à consacrer à des temps de travail collectif pour la mise en place et la structuration de savoirs et d'apports méthodologiques doit être préconisée.

Des éléments de culture économique sont à mettre en place : structuration et évolution des emplois, incidence des technologies sur les qualifications par exemple.

Une formation méthodologique est à proposer : méthode d'observation de situation en entreprise, méthode de recherche et d'exploitation d'informations, méthode d'analyse de métiers par exemple.

Les activités, les démarches pédagogiques utilisées participeront au développement de l'esprit d'entreprendre.

- **La dénomination adoptée** pour désigner ce temps de formation doit être mémorisable et évocatrice.

- **Une pérennité suffisante** du dispositif retenu est à penser pour éviter les confusions, les ambiguïtés avec des mesures antérieures dont il souhaiterait se distinguer.



❖ Cohérence/ flexibilité / formalisation

- **La construction du parcours** pour l'ensemble du collège sur les 4 années doit résulter d'une réflexion collective.

Le projet doit clairement identifier chaque phase de la progression retenue, la situer dans le temps et dénommer les membres de l'équipe pédagogique concernés.

La construction de ce parcours doit obéir à un souci de cohérence; la juxtaposition d'opportunités événementielles (visites, conférences, salons...) ne peut constituer en aucun cas une logique formative à elle seule, mais être intégrée dans une progression cohérente.

Le volume horaire peut être ventilé de façon différente selon les choix opérés par le collège en fonction de ses caractéristiques (taille, public élève, équipe pédagogique, environnement...) et de ses choix de stratégie pédagogique.

- **Le parcours individuel de l'élève** se situe dans cet ensemble. Il lui permet de faire preuve d'initiative, d'agir de façon autonome et responsable et ainsi de développer un esprit d'entreprendre au sein d'une démarche de projet.

A partir d'une formalisation actualisable de son projet, il doit être possible au jeune, comme à sa famille ou à l'équipe éducative, de suivre son cheminement et de construire progressivement sa découverte et ses choix. Une trace sous une forme numérique doit permettre de servir de support à des temps d'entretien et d'évaluation formative.

❖ Une ouverture obligatoire sur l'entreprise

- **Un passage obligatoire du jeune collégien « par la case entreprise » doit avoir lieu au plus tard au cours de la classe de troisième.**

Seul un contact réel s'appuyant sur un vécu permet aux jeunes de :

Percevoir la diversité des entreprises, grandes, moyennes et petites, ces dernières étant les plus nombreuses, de **saisir** leur réalité en dépassant les idées reçues,

Prendre conscience :

- de l'existence en entreprise de codes de comportement qu'il convient de comprendre et de respecter
- de l'importance du travail en équipe et de l'existence de solidarités
- de la prégnance de la dimension relationnelle tant à l'interne qu'avec l'extérieur.

- **La diversification des modes de passage en entreprise est un gage de réussite et d'efficacité**

La séquence d'observation en milieu professionnel d'une semaine en classe de troisième, est une modalité intéressante parmi d'autres.

Des possibilités de contact plus souples des collégiens avec l'entreprise peuvent être développées. La définition du temps de passage en entreprise doit intégrer les apports du recours à des modes complémentaires de découverte :

-l'accueil de représentants d'entreprise, notamment de conseillers de l'enseignement technologique (CET) et des ingénieurs pour l'école (IPE), au collège sous forme de



témoignages, de conférences, de discussions avec les élèves permet une ouverture complémentaire aux observations conduites sur site mais ne peut totalement s'y substituer,

- des classes délocalisées en entreprise,
- des passages de découverte au sein de plusieurs entreprises,
- l'exploitation pédagogique de supports audiovisuels, numériques, réalisés par les entreprises, les branches mais aussi de productions d'élèves sous forme de reportages écrits ou audiovisuels notamment.

- **Tout passage en entreprise, quelle qu'en soit la durée, doit être préparé et exploité**

La recherche de terrains d'accueil doit être organisée

La recherche de terrains d'accueil ne doit pas être totalement dévolue aux élèves. La recherche par l'établissement doit pouvoir prendre appui sur les cellules école-entreprise des académies et le réseau des CET. Il serait souhaitable de définir au niveau de chaque bassin et collège un panel d'entreprises référentes et partenaires susceptibles de travailler à l'accueil annuel de collégiens.

Une préparation pédagogique en amont est indispensable.

Des objectifs précis doivent être définis. L'efficacité du passage en entreprise suppose la création d'outils pour rendre le stage d'observation efficace : Guide d'observation du collégien, Cahier des charges « Accueil du stagiaire » pour l'entreprise.

Tout passage dans l'entreprise doit déboucher sur une production.

Elle peut prendre des formes multiples. L'exploitation des retours d'expérience doit être plus novatrice que le traditionnel rapport de stage dans l'optique du développement des compétences du socle commun et de l'implication des jeunes collégiens.

La désignation d'enseignants référents pour la relation entre les entreprises d'accueil et le collège (avant, pendant, après le stage) est un gage d'efficacité.

❖ Un pilotage nécessaire, une indispensable formation et animation des enseignants

Dès lors que tout enseignant est susceptible de contribuer à la mise en place du parcours et, à ce titre, d'une part de dispenser des éléments de culture économique aux collégiens et d'autre part de les doter d'une méthodologie d'analyse de métiers et de découverte de l'entreprise, il est indispensable qu'une formation leur soit dispensée en ce sens.

La formation doit intégrer de plus la compétence à préparer et exploiter des séquences d'observation des jeunes en entreprise et plus généralement les relations école/entreprise (mise en place et suivi de partenariats avec des branches professionnelles ou des entreprises par exemple).

Des contacts avec les entreprises doivent être établis au cours de la formation initiale ou continue des enseignants.



La formation doit également s'attacher à préparer la collaboration des enseignants avec les autres membres de l'équipe éducative dont les conseillers d'orientation psychologues.

Cette formation nécessite d'être accompagnée d'une animation et d'un suivi pédagogique. Au sein du corps d'inspection, les personnes responsables doivent être nettement identifiées et préparées à ce rôle.

Les conditions de mise en œuvre du parcours proposé au sein du collège, la mise en place des formations des équipes éducatives et leur suivi nécessitent un dispositif de pilotage académique fort, soutenu par le niveau national.

L'élargissement de la réflexion pour proposer les modalités les plus pertinentes pour les publics de décrocheurs ou d'élèves en difficulté s'impose.

La responsabilisation de tous les acteurs dans une logique participative est une impérieuse nécessité.

La mobilisation de tous les acteurs, leur responsabilisation est le plus important gage de succès au regard de l'ambition que porte la mise en place de ce parcours. Chacun, équipe éducative, entreprises partenaires, famille, jeune, doit être conscient, tout au long du cursus du collège, d'être partie prenante du cheminement qui aboutira au choix final d'orientation exprimé.

C'est aussi par cette démarche rendant l'élève acteur, qu'il développera initiative, sens des responsabilités, capacité à poursuivre son effort et à construire son avenir.

Le système éducatif se doit d'associer les familles et de contribuer à les éclairer en vue de l'exercice de la liberté qui leur est donnée, pour le moment dans un cadre expérimental, de choisir l'orientation ultérieure des formations de leurs enfants.